

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY / M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Prévention du phénomène de radicalisation : Appel à projets numériques pour l'année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé le lancement d'un appel à projets numériques par le service politique de la ville du Conseil départemental en partenariat avec les services de l'Etat auprès du réseau associatif ou toute autre structure pour l'exercice 2017, dans le cadre de la prévention du phénomène de radicalisation.

La dépense sera engagée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée